

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administration						
Date de réception 15/07/2015	Dossier complet le	N° d'enregistrement F01115P0108					
10/01/2010		1 0 1 1 1 0 1 0 1 0					
	1. Intitulé du projet						
Aménagement d'une voie de dess de Fleury-Mérogis	erte au sud de la zone d'activité	des Ciroliers sur la commu					
2. Identii	fication du maître d'ouvrage ou du pétitionna	aire					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	Communauté d'agglomérat	ion du Val d'Orge					
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	LEONHARDT Olivier, P	résident					
RCS / SIRET 2 4 1 0 0 5	0 4 0 0 0 1 1 Forme juridique						
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1							
	des seuils et critères annexé à l'article R. 122 imensionnement correspondant du proiet	-2 du code de l'environnement et					
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des	seuils et critères de la rubrique					
rubrique n°6	Réalisation d'une voie	d'une longueur					
sous rubrique d	inférieure à 3 km						
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formule 4.1 Nature du projet	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire					
Réalisation d'une voie de desserte sur la zone d'activité des Ciroliers sur la commune de Fleury-Mérogis							
La voie sera d'une longueur de 330 m et d'une largeur de 6,5 m (2x1 voie). Sa surface sera de 2145 m 2							

4.2 Objectifs du projet

En aménageant cette voie reliée directement à la rue Clément ADER située dans la zone des Ciroliers, la Communauté d'agglomération souhaite :

- désenclaver des terrains cessibles (parcelles AN 312 et AN 313), et permettre ainsi l'accueil

rapide d'une entreprise avec la création de 350 emplois sur le site ;

- assurer la connexion avec la ZAC Val vert Croix Blanche.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation de la voie est envisagée en une ou deux phases. Elle sera à terme aménagée avec un espace partagé piétons/cycles.

L'aménagement comprend la réalisation des réseaux. Dans le cadre de cet aménagement, les eaux pluviales seront récupérées en renvoyé dans le fossé longeant la parcelle an 313.

Ce fossé permettra le stockage des eaux et leur dépollution conformément à la réglementation en vigueur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette voie correspond à une 2×1 voie ou la vitesse sera limitée à 50 km/h. Elle sera connectée à la voie des Ciroliers située dans la future ZAC Val Vert Croix Blanche. La ZAC Val Vert Croix Blanche a fait l'objet d'une étude d'impact (cf dossier en annexe).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).					
Le projet a été soumis à une déclaration préalable de division déposée en 2014					
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est l	rempli			
Sans objet					
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) d	le l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées		
Grandeu	rs caractéristiques		Valeur		
	longueur 330 m largeur 6,50 m surface 2145 m²		1 850 000 € HT		
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long °	'" Lat °'"		
Fleury Mérogis zone d'activité des Ciroliers lieu dit la Mare aux Moules	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Fleury -Mérogis	Long. 48 °	8°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: 37' 11 " 75 Lat. 02 ° 21 ' 35' 98 7 ' 05" 25 Lat. 02 ° 21' 35" 98		
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non X 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?					
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non X Si oui, de quels projets se compose le programme ?					
Sans objet					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée							
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?							
Ancien parc de stationnement désaffecté (société TEA) et détruit Le terrain est déjà imperméabilisé (Cf. photographies)							
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?							
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	PLU de la commune de Fleury-Mérogis approuvé le 25 février 2013 d'approbation: Précisez le ou les èglements applicables à						
environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux	dans I	a zone	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non d'implantation envisagée: yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet				
http://www.developpement-							
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X					
en zone de montagne ?		X					
sur le territoire d'une commune littorale ?		X					
		X					

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Le projet est situé en partie dans une enveloppe d'alerte potentiellement humide de classe 3, toutefois un diagnostic terrain a démontré l'absence de zone humide sur le site ou à proximité (Cf. diagnostic zone humide - rapport intermédiaire en annexe)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?		x	
approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		x	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à une distance supérieure à 5 km : marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne (6,6 km) et marais d'Itteville et de Fontenay le Vicomte (6,6 km)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	x		Sur la commune de Villemoisson (Castel d'Orgeval et borne de la 1ere République) sur la commune de Fleury Mérogis (borne à fleur de lys n°18) sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois (bornes à fleur de lys n° 1 et 16, Demeure de la Cossonnerie, Château, Cimetière de Liers, Eglise orthodoxe russe tous ces monuments sont situés à une distance supérieure à un 1 km de

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines (de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	
D	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		x	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	x		Apports de matériaux adéquats pour la réalisation de la route
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Le terrain d'assiette du projet est un ancien parking détruit, déjà artificialisé et recouvert d'un enrobé ; il était occupé par un ancien dépôt de véhicules neuf (société TEA) Un diagnostic faune-flore a démontré un niveau d'enjeu très faible sur ce site, et faible à modéré sur les terrains environnants (Cf. diagnostic faune-flore - rapport intermédiaire)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		x	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	le terrain se situe en zone urbaine UI du PLU. Le terrain était déjà artificialisé
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		*	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x		l'aménagement engendrera une circulation routière. Le bruit sera limité par la vitesse inférieure à 50 km/h. Le voisinage est peu sensible aux nuisances sonores (zone industrielle) Comme tout le secteur environnant, le terrain est impacté par le bruit de la RN 104 (Francilienne)
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		x	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	×		L'émission de polluants dans l'air sera lié au trafic routier, qui sera néanmoins limité par la vitesse inférieure à 50km/h (voirie urbaine)
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		x	Les eaux pluviales seront récupérés et envoyées directement dans un fossé longeant la parcelle AN 313. Les eaux pluviales seront traités conformément à la législation en vigueur
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		×	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?							
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :							
Cette voirie permettra de désenclaver des terrains cessibles (parcelles AN 312 et AN 313), et permettre ainsi l'accueil d'une entreprise qui souhaite s'implanter à très court terme sur le site avec la création de 350 emplois. Le projet d'implantation de cette entreprise fera l'objet d'une étude d'impact spécifique (surface estimée supérieure à 50 000m²). Elle sera connectée à la voie des Ciroliers, située dans la ZAC Val vert Croix Blanche, qui a été dimensionnée en lien avec l'AFTRP, aménageur de la ZAC des Portes de Bondoufle attenante, et au regard des études de circulation réalisées. Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la ZAC Val Vert Croix Blanche et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale le 6 décembre 2013.							
4.2 Los incidences du projet identifiées qui 4.1 sent elles susceptibles d'aveir des effets de nature transfer d'ève 2							
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?							
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :							
7. Auto-évaluation (facultatif)							
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.							
Le projet ne nous semble pas nécessiter une étude d'impact, car							
- le projet est relativement peu conséquent et consiste en la création d'une voirie urbaine de faible longueur (330 mx 6,5m),limitée à 50km/h							
- le terrain concerné est déjà artificialisé (ancien parking détruit)							
- le niveau d'enjeu faune-flore est très faible (Cf. l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la ZAC Val Vert Croix Blanche ainsi que le diagnostic faune-flore intermédiaires)							
- le projet sera connecté à la ZAC Val Vert Croix Blanche, qui a déjà fait l'objet d'une étude d'impact							
Par ailleurs, la réalisation de cette voirie doit se faire à l'automne, afin de permettre la division de la parcelle AN313 et permettre l'implantation d'une entreprise avec 350 emplois dans des délais très court.							
Le dossier d'implantation de cet entreprise fera l'objet d'une étude d'impact conformément à la							
réglementation.							

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet						
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	х					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	х					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	x					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;						

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude d'impact Val vert Croix Blanche Diagnostic faune flore et zone humide - rapport intermédiaire Règlement de la zone UI de Fleury Mérogis Photos du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneu	l'exactitude des rense	ignements ci-dessus x
--------------------------	------------------------	-----------------------

Fait à

Sainte Geneviève des Bois

le,

1 0 JUIL. 2015

Signature

La Maréchaussée - 1, place Saint-Exupèry

91704 Sainte-Geneviève-des-Bois cedex Le Président Olivier LEONHARDT : 01.69.72.18.00 - fax: 01.69.72.18.01

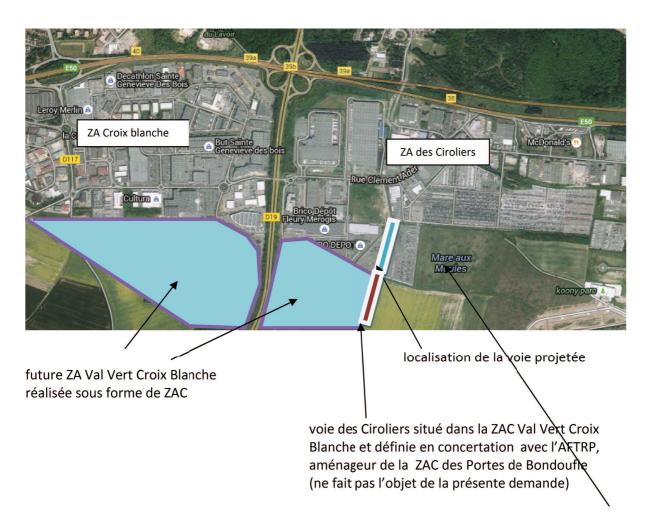
email : communaute@agglo-valdorge.fr Site internet : www.agglo-valdorge.fr

1- Plan de situation

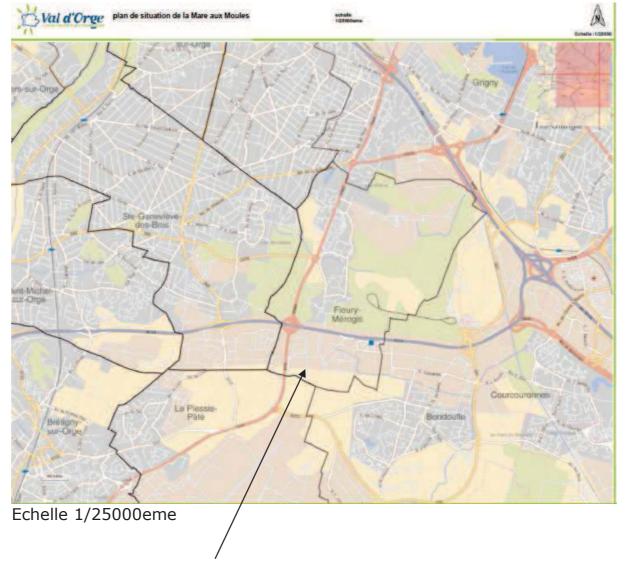
Le projet de voie se situe sur la commune de Fleury-Mérogis au sud de la zone d'activité des Ciroliers. Elle se situe sur l'emprise de l'ancien terrain utilisée par la société TEA pour stocker des véhicules neufs. Cette entreprise a quitté le site en 2013.

Cette voie vise à desservir le site de la « Mare aux Moules » et permettre ainsi l'implantation à court terme d'une entreprise et de 350 emplois. Cette implantation n'est pas concernée par la présente demande et fera l'objet d'une étude d'impact spécifique, conformément à la réglementation.

Elle permettra également de se connecter à terme à la « voie des Ciroliers » qui sera réalisée dans la ZAC Val vert Croix Blanche, et qui a été définie en concertation avec l'AFTRP aménageur de la ZAC des Portes de Bondoufle. Celle-ci n'est pas concernée par la présente demande, la ZAC Val Vert Croix Blanche ayant déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale rendu le 6 décembre 2013.



Implantation prévue d'une entreprise avec 350 emplois (ne fait pas l'objet de la présente demande)



Localisation de la voie projetée

8- Photos du site

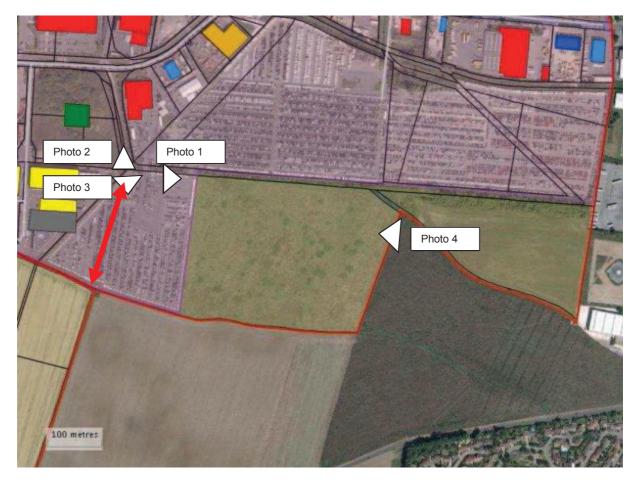


Photo aérienne du terrain en 2011 La flèche en rouge indique l'emplacement de la future voie d'accès



Photo 1 : Vue du terrain depuis l'entrée de la future voie



Photo 2 : cliché pris depuis l'emprise de la future voie à réaliser, en arrière plans les bâtiments de la zone d'activité des Ciroliers



Photo 3: prise depuis l'entrée de la voie à aménager (axe de la nouvelle voie) ; au fond à gauche, il possible d'apercevoir la ZAC des Portes de Bonboufle. l'enrobé cassé visible sur cette photo correspond à une partie de l'ancienne emprise occupée par la société TEA (Cf. la photo aérienne



Photo 4: prise depuis le coté est du terrain (parcelle AN 313). Il est possible d'apercevoir à l'horizon, la zone d'activité des Ciroliers

